



REGLEMENT VTT

XC Thierry CHENEVIER

1 . Définition :

VTT Passion organise le dimanche 27 septembre 2020 une compétition format XCO sur la propriété Veron (SCA le Diahot) à Ouatom commune de La Foa. Elle sera suivie l'après-midi d'une randonnée VTT sur le même circuit. Une épreuve jeune sera proposée à l'issue de la compétition adulte.

Tout compétiteur qui prend part à la manifestation est censé connaître le présent règlement et s'engage à le respecter.

2. Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Ces derniers doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an et souscrire à une licence à la journée (1.500F). A noter que ce système de licence à la journée n'est valable qu'une fois dans l'année.

Seuls les enfants licenciés peuvent participer à l'épreuve chronométrée. L'épreuve XCO est réservée aux VTT musculaires. Les VTTAE ne sont admis que pour la randonnée de l'après-midi.

3 . Catégories d'âges :

Ce sont celles décrites dans la réglementation de la FFC.

4 . Circuits :

Pour les cadets et au-delà, l'épreuve se déroulera sur une boucle de 5,6 Km environ à effectuer plusieurs fois en fonction de sa catégorie d'âge. Dans le respect des temps de courses établis par la FFC.

Le ravitaillement est permis seulement en Zone technique située près de la zone départ également utilisable comme zone d'assistance technique. Des contrôles de passage seront établis sur la ligne d'arrivée/ départ.

Le non-respect du parcours, la prise de raccourci, circulation dans le sens inverse du circuit ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents entraînera une mise hors course.

Une épreuve spécifique pour les enfants de 6-12 ans est proposée sur un parcours de 1,5 Km environ en accord avec la réglementation FFC.

L'après-midi, une formule VTT-Randonnée libre sera proposée sur le grand circuit.

5. Inscriptions :

Tous les engagements s'effectuent en ligne via le site INLIVE.NC avant le mercredi précédent l'épreuve à minuit.

6. Tarifs :

Enfants (Licenciés uniquement)	2.000 F
Adultes licenciés	3.500 F
Adultes non licenciés	5.000 F (dont 1.500 F de licence à la journée)
Randonnée	1.500 F
Repas (facultatif mais convivial)	1.000 F (BBQ saucisse de cerf + accompagnement)

7. Matériel, Equipement :

Les seuls vélos admis seront ceux répondant aux normes UCI en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée, les gants et les chaussures fermées sont obligatoires. Un contrôle technique portant sur le vélo et l'équipement du compétiteur sera effectué avant le positionnement en zone de départ.

8. Déroulement de l'épreuve :

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours hormis ceux identifiés par l'organisation. Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le jet de tout déchet (papiers, emballage, chambre à air et autres objets...) sur le parcours entraînera une mise hors course.

9. Réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collègue d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

10. Horaires Prévus :

07h30 - 8h30	Reconnaissance parcours compétiteurs/ émargement
09h00	Départ course
11h30	Départ course enfants
	Remise des prix à partir de 12h30
12h30-13h30	Repas (BBQ saucisse de cerf + accompagnement)
13 h 30	Randonnée non chronométrée (à partir de)